

# Annales de l'Académie de Mâcon

Académie de Mâcon. Annales de l'Académie de Mâcon. 1950-1951.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

## LES FOUILLES D'AYNARD EN 1950 <sup>1</sup>

---

Au mois de février 1950 débutaient à Aynard des fouilles conduites par le Syndicat d'Initiative Spéléo-Archéologique de Cormatin ou S.I.S.A.C., qui s'avérèrent rapidement fructueuses, et dont les résultats assez surprenants nous parurent mériter une attention particulière.

L'importance de ce lieu dit « Aynard » nous était connue par les travaux des regrettés G. Jeanton et abbé Chaume, et ceux, hélas inédits, de notre érudit président M. E. Magnien. A la lumière de ces minutieuses et savantes études, nous pouvions voir en la ferme d'Aynard, seul habitat au milieu d'une vaste étendue de terres cultivées, le dernier vestige d'un très important village qui, comme ceux de Merzé et de Ruffey (aux portes de Cluny), disparurent sans laisser d'autre trace qu'un légendaire souvenir, un nom parcellaire, parfois une habitation : ferme ou moulin.

Des travaux et des documents précités nous pouvions déduire qu'Aynard joua durant le moyen âge, tout comme Merzé et Ruffey, un rôle important, tant au point de vue religieux que civil et économique. L'existence dans cette région d'un dense quadrillage de voies antiques, de plusieurs gués pavés sur la Guye, dont l'un aux abords mêmes du lieu dit, l'existence d'au moins quatre églises dans un triangle de moins d'un kilomètre de côté à vol d'oiseau, tout cela laissait présumer de l'intérêt archéologique de ce lieu. L'emplacement de la fouille fut choisi sur une terre dite « Terre d'Aynard », propriété du sieur Liaudenaud, non loin de la ferme, au bord même du chemin venant du gué. Cette terre était littéralement jonchée de tessons de céramiques de toutes époques, *imbrices* et *tegulae* gallo-romains, souvent noircies et même vitrifiées en partie, tessons de vases gallo-romains, de poterie grise, genre Sevrey, du moyen âge, etc... De plus, la présence de pierres volumineuses et de murailles à fleur de terre, rendant presque impossible le labour, influença tout à la fois notre décision et ... celle du propriétaire.

Parallèlement aux travaux de fouilles menés chaque dimanche, diverses enquêtes et travaux furent exécutés afin de compléter et expliquer, si possible, nos trouvailles.

Ainsi furent conduits :

1<sup>o</sup> Une enquête destinée à recueillir parmi les habitants de la région toutes les informations possibles sur les découvertes antérieures, les légendes et traditions se rapportant à ces lieux.

2<sup>o</sup> Une étude critique de toutes les sources : chartes, terriers parcellaires de Cluny, plans terriers, cadastres, procès-verbaux de visites pastorales, etc..., relatives à cette région.

3<sup>o</sup> Une étude toponymique et cartographique de la région, par photographie aérienne infra-rouge et ordinaire, liée à l'étude précédente.

4<sup>o</sup> Le regroupement à la chapelle Saint-Roch (aujourd'hui musée du S.I.S.A.C.) de toutes les pièces pouvant encore être sauvées et éparpillées dans les endroits les plus inattendus.

5<sup>o</sup> L'exécution du présent compte rendu des fouilles, donnant un aspect des substructions dégagées, ainsi qu'un essai d'analyse et d'interprétation des résultats.

1. Présenté à la séance du 5 juillet 1951.

## PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DU S.I.S.A.C.

1° Dans la terre où se trouve la fouille, mais un peu plus au nord, près de la maison du sieur Liaudenaud, furent découverts des chapiteaux ou des bases de piliers sculptés. Ces pierres, placées au bord du chemin, disparurent, « emportées par les Américains », vers 1920.

2° Il fut découvert au début du siècle, sans doute dans le mur du champ, une statue de marbre (divinité romaine ou vierge). Cette statue, chargée sur un char de foin pour être emmenée à Cortevaix, fit verser ce dernier jusqu'à ce que la statue fût remise à sa place d'origine, d'où il semble malheureusement qu'elle soit quand même partie. Elle a toutefois réapparu (selon les anciens propriétaires du terrain) lors d'une récente exposition d'art marial à Paris.

3° D'après la déclaration d'anciens, notre fouille se trouve sur le cimetière d'Aynard, ce qui n'est, hélas, que trop prouvé.

4° Il existerait dans cette terre un souterrain. Nous devons rapprocher cette déclaration du texte relatif à Aynard dans l'*Annuaire de Saône-et-Loire*, sous la plume de Monnier : « 1856 Bonnay (Aynard). Ancienne paroisse, n'a plus qu'une maison. L'église a été entièrement démolie après la Révolution. Elle avait un caveau souterrain pour les inhumations. Mais elle était en mauvais état depuis longtemps, car, en 1770, elle était déjà interdite... »

5° Dans cette terre doit se trouver le tombeau de M<sup>lle</sup> de Belleperche (les Belleperche étaient les propriétaires du château de Chassignolles et de presque toute la région).

6° A l'angle sud-est du terrain, mais sur le pré en contre-bas, il a été trouvé, voici peu d'années, une clochette en or.

7° M. Jacquelin, de Cortevaix, a vu autrefois à Aynard, dans l'angle de la terre Liaudenaud, sur le chemin du gué, une pierre ronde de la dimension d'une roue de char, percée d'un trou central assez grand pour y passer la tête. Cette pierre sculptée et ornée de feuillages et autres décors fut « achetée vingt francs et emmenée sur un camion ». Une autre pierre se trouvait à proximité de la première et pareillement décorée, mais de forme différente (genre pierre tombale ordinaire), ce que confirme M. Lefranc, de Cortevaix, qui affirme y avoir vu une inscription « romaine ».

Bien que Déchelette fasse mention d'une pierre tombale circulaire romaine, la description de la première cadre étrangement avec celle du fragment de meule de moulin conservée au musée Saint-Roch.

8° Une personne de Chissey déclare qu'un de ses aïeux a aidé à transporter des tonneaux d'or du « trésor d'Aynard » à l'abbaye de Cluny. (Il pourrait peut-être s'agir des biens des moines de Cluny au moment de l'amodiation du doyenné de Saint-Hippolyte.)

9° La console de pierre avec masque humain, provenant sans doute d'une des églises d'Aynard, enchâssée jusqu'à ces derniers temps dans la maçonnerie d'une bâtisse en ruines au bord de la terre, et connue sous le nom de « saint de pierre », jouissait d'une tradition curieuse datant peut-être de la Révolution : toute personne passant près de la maison, encore habitée il y a une quarantaine d'années, devait jeter une pierre au visage du saint.

10° On a découvert à diverses reprises dans la terre voisine, de l'autre côté de la voie du gué (Terre de l'Élu), des tombes et des sarcophages, entre autres, selon certains, celui actuellement au musée de Cluny. Selon d'autres tout aussi affirmatifs, ce sarcophage proviendrait du gisement de Saint-Germain, voisin de trois cents mètres environ, de l'autre côté de la Guye.

## COMPTE RENDU DES FOUILLES. LES SÉPULTURES.

Dès leur début, les fouilles d'Aynard amenèrent la mise au jour de nombreux squelettes bien orientés, inhumés à très faible profondeur (20 à 25 cm.).

La disposition générale des sépultures est la suivante : le squelette est orienté les

pieds à l'est, il a les mains posées sur le pubis ou plus généralement croisées sur la poitrine. La tête est encadrée de pierres plates sur champ. Les hanches et les chevilles sont souvent, elles aussi, protégées par des pierres levées. Une pierre plate de faible dimension est généralement placée sous la nuque, le coccyx et les talons. Parfois plusieurs corps sont entassés dans la même tombe (deux et même trois).

Ce genre de sépulture se retrouve sur toute la surface de la fouille ; cependant les tombes sont plus nombreuses et régulièrement ordonnées dans la zone I. Des variantes existent dans la disposition des pierres ; les tombes présentant l'ensemble énuméré sont très rares. D'une façon générale, la tombe contient du sable, de la valeur d'une poignée à une pelletée, placé à un endroit quelconque de la sépulture.

Le mobilier funéraire se réduit à fort peu de chose, à part quelques bagues de cuivre minces, et une bague tirée par sciage d'un tube de bronze coulé. Quelques tessons de céramique dont on ne peut dire à quel point leur présence est voulue (par le fait que les sépultures à allure ancienne sont faites dans un remblai romain assez homogène et qui, dans la partie de la fouille n° 1, comporte beaucoup de fragments de *tegulae*, *imbrices* etc..., pour la plupart noircies par le feu).

En dehors des bagues, la plupart des tombes contiennent des épingles : de bronze dans les tombes anciennes, d'argent dans les plus récentes. Les épingles de bronze sont d'un type bien particulier, ressemblant à une réduction de certaines grandes épingles de l'époque du bronze : une tige appointie de 0,4 à 0,8 mm. de diamètre, dont la tête est formée de trois spires jointives de fil. Il semble qu'il existe un modèle transitoire plus petit en argent.

Parmi les trop rares objets pouvant être considérés comme mobilier funéraire, il faut encore citer : une magnifique pointe de flèche en silex à ailerons et pédoncule (24 × 19 mm.) placée à 10 cm. d'un crâne ; une pierre sphérique noire de la grosseur d'une petite orange à hauteur d'un bassin ; un coquillage fossile. Le seul détail pouvant se rapporter à la parure ou à l'habillement des cadavres est la découverte d'une dizaine de petits anneaux plats de cuivre (diamètre extérieur 12 mm., intérieur 8 mm.), disposés le long des avant-bras de l'un des squelettes.

Dans toute la zone I, le sol recouvrant les sépultures contenait des perles d'os ou d'ivoire de différents types, paraissant provenir de colliers. En fait, il semble plutôt qu'il s'agisse là de grains de chapelets de tombes plus récentes, d'un niveau supérieur, ayant été complètement dispersées par des terrassements successifs et les labours. Cependant une grosse perle de céramique vernissée jaune a bien un aspect antique (mérovingienne). Une semblable sera trouvée sur le gisement voisin de Saint-Germain.

En dehors de ces tombes, qui pourraient remonter aux alentours des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, il nous faut signaler, au même niveau, le dégagement de deux tombes sous dalles, l'une d'adulte bien orientée, l'autre d'enfant, toutes deux sans aucun mobilier.

Dans la zone nord de la fouille I, dans un plan légèrement supérieur, furent découvertes plusieurs tombes plus récentes, caractérisées par :

1° L'absence de pierre plate formant limite de la tombe (parfois cependant des fragments de *tegulae* et d'*imbrices* sont déposés sur le visage).

2° La présence d'une pièce de monnaie dans la main, sur le front, la poitrine ou l'abdomen. Cette tradition du tribut à Caron, qui survit encore dans un grand nombre de régions (le Berry par exemple), nous permet de donner une date limite inférieure à ces tombes.

3° Les sépultures de cette zone sont aussi caractérisées par la présence de perles citées précédemment, groupées cette fois-ci. Provenant de la région pectorale ou abdominale, elles ont traversé le corps après la décomposition cadavérique et se trouvent dans le squelette. Il s'agit là, sans doute, de chapelets, bien que nous n'ayons pas trouvé de croix. Mais par contre ces perles ont été associées par deux fois à un petit objet d'os ou d'ivoire tourné, dont nous n'avons pu déterminer la nature exacte (élément de croix ou de chapelet ?).

Parmi les bagues, portées en général au majeur de la main droite, nous notons un anneau d'argent lisse, parfaitement circulaire, ainsi qu'une bague tirée d'une feuille de cuivre, mise à la forme, soudée assez grossièrement à la soudure d'argent. Longtemps portée

au doigt, cette bague montre une usure très nette sur les bords. On peut distinguer sur le chaton (diamètre 7 mm.) les lettres gothiques **J G S**. Les deux élargissements supportant le chaton semblent porter aussi une inscription ou des guillochures ; l'usure en rend l'identification impossible.

Au point de vue morphologique, ces squelettes sont de taille moyenne, les os des membres inférieurs assez forts : un grand nombre dans la zone II présentent des traces de troubles osseux (arthrite, syphilis ?)

L'aspect des crânes nous les fait classer en deux catégories assez tranchées :

1° Crânes blancs : grand volume, parois minces ou très minces — le vertex atteint parfois à peine 1 mm. —, dents normales blanches.

2° Crânes jaunes : plus petit volume,  $\frac{4}{5}$  environ. Ils présentent des orbites très marqués. Les dents sont caractéristiques : incisives très longues (plus de 25 mm. après usure) ; le plus souvent la face travaillante est concave, l'usure se produisant suivant une section droite du cône formé par la dent. Les molaires sont sans circonvolution et creusées en cuvettes profondes et lisses ; les prémolaires sont très souvent remplacées par deux petites canines dans la même alvéole. L'émail et l'ivoire sont très minces et jaunes.

D'une façon générale, les dents sont très cariées, principalement au niveau de la couronne pour les molaires ; souvent les caries occupent les  $\frac{3}{4}$  de la dent. Un certain nombre de mâchoires sont complètement privées de dents ; les gencives sont tout à fait ressoudées et montrent des traces d'usure générale sur le plan masticatoire.

Finalement les crânes du 2° type ont leur partie inférieure (mâchoire supérieure, trou rachidien, apophyse mastoïde) très resserrée, groupée. L'indice cranien oscille aux alentours de 1 et de  $0,8\left(\frac{L}{I}\right)$ .

L'état de profonde déficience physique, les troubles osseux et dentaires des squelettes paraissent bien confirmer la théorie de M. Émile Magnien, qui voit dans la mort et la disparition du village d'Aynard une conséquence de la misère physique de ses habitants, particulièrement atteints par les diverses calamités qui de tout temps frappèrent cette région et dont nous retrouvons la trace dans les archives de Cortevaix.

#### LES SUBSTRUCTIONS ET VESTIGES MONUMENTAUX.

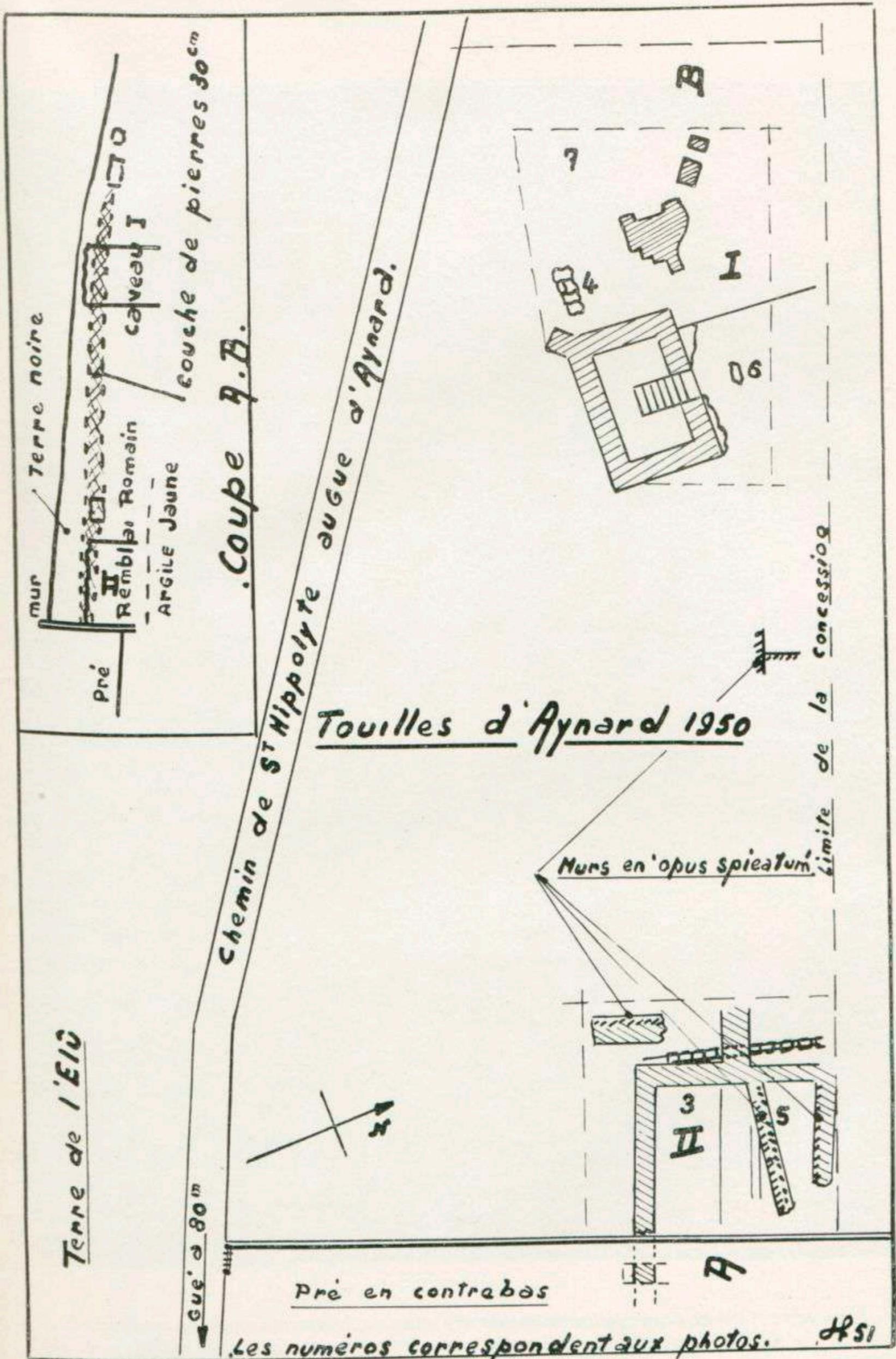
Pensant être sur le site de l'église ou des églises d'Aynard, notre but fut tout d'abord d'en dégager les vestiges et d'en faire le plan, afin d'avoir sur l'ancienneté de cet édifice l'un des avis les plus autorisés qui soient, celui du Professeur Kenneth J. Conant, le célèbre savant américain, dont la venue prochaine à Cluny, pour la fin de ses travaux de fouilles, nous laissait espérer une aide précieuse.

Rapidement des substructions apparurent parmi les tombes, mais, aussi bien dans l'une comme dans l'autre fouille, leur niveau, leur disposition et leurs caractéristiques rendaient bien difficile leur identification.

Ce furent, tout d'abord, deux dalles massives de  $80 \times 45 \times 30$  et  $40 \times 45 \times 30$  qui apparurent, la seconde brisée par la moitié sans doute et dans le prolongement de la première. Elles reposent sur un lit de pierrailles et recouvrent des sépultures plus profondes, non exhumées.

A peu de distance à l'est de ces dalles fut dégagée une pièce souterraine, de dimension intérieure  $3,9 \times 2,35$  (profondeur actuelle 2 m. 65). Cette pièce, dont la voûte est effondrée, semble être un caveau d'inhumation relativement récent. Un escalier de neuf marches descend en pente raide depuis le haut du mur nord jusqu'au centre de la pièce, comme cela se présente souvent dans les caveaux (laissant de part et d'autre l'emplacement des cercueils étagés sur des tréteaux). Les murs sont en maçonnerie assez ordinaire ; la voûte, axée est-ouest et dont il ne subsiste que les amorces très inclinées, devait s'élever assez haut au-dessus du niveau actuel du sol (un mètre largement, en comptant l'épaisseur de la voûte).

Parmi les décombres comblant la pièce furent retrouvés la presque totalité de la dalle



mur

Pré

Tenne de l'ÉLO

largeur de 80m

Chemin de St Hippolyte auque d'Aynard.

Coupe A-B.

Touilles d'Aynard 1950

Murs en opus spicatum

limite de la concession

Pré en contrabas

Les numéros correspondent aux photos.

H.S.I.

Terre noire

Remblai Romain

ARGILE JAUNE

caveau I

couche de pierres 30cm

3

II

5

A

I

06

B

7

4

La Guye

La Grosne

157

Confrançon



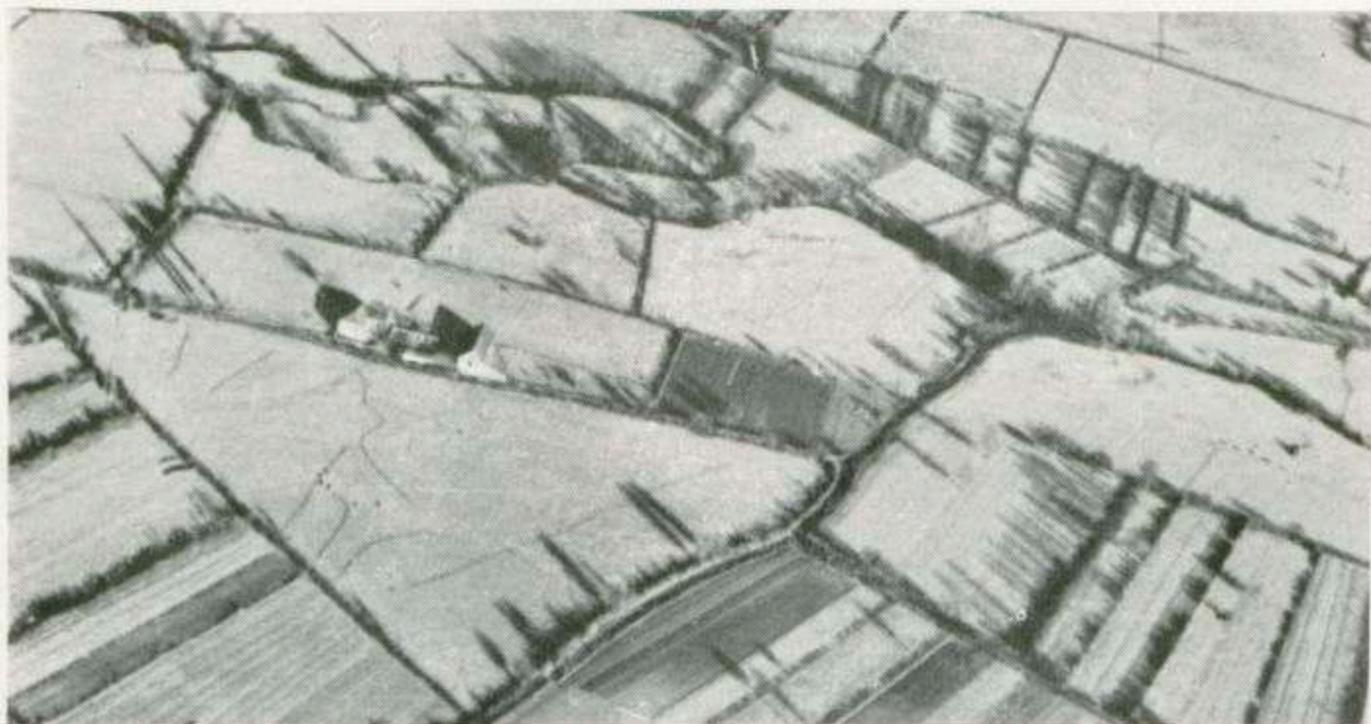
Cormatin - 1

Amenguy

132

(Photo I. G. N.)

Cette vue de l'I.G.N. (ouest de Cormatin, flèche 1) montre clairement l'emplacement des fouilles d'Aynard (fl. 2) et de Saint-Germain (au même niveau mais à l'est de la Guye).



1



2



3



4

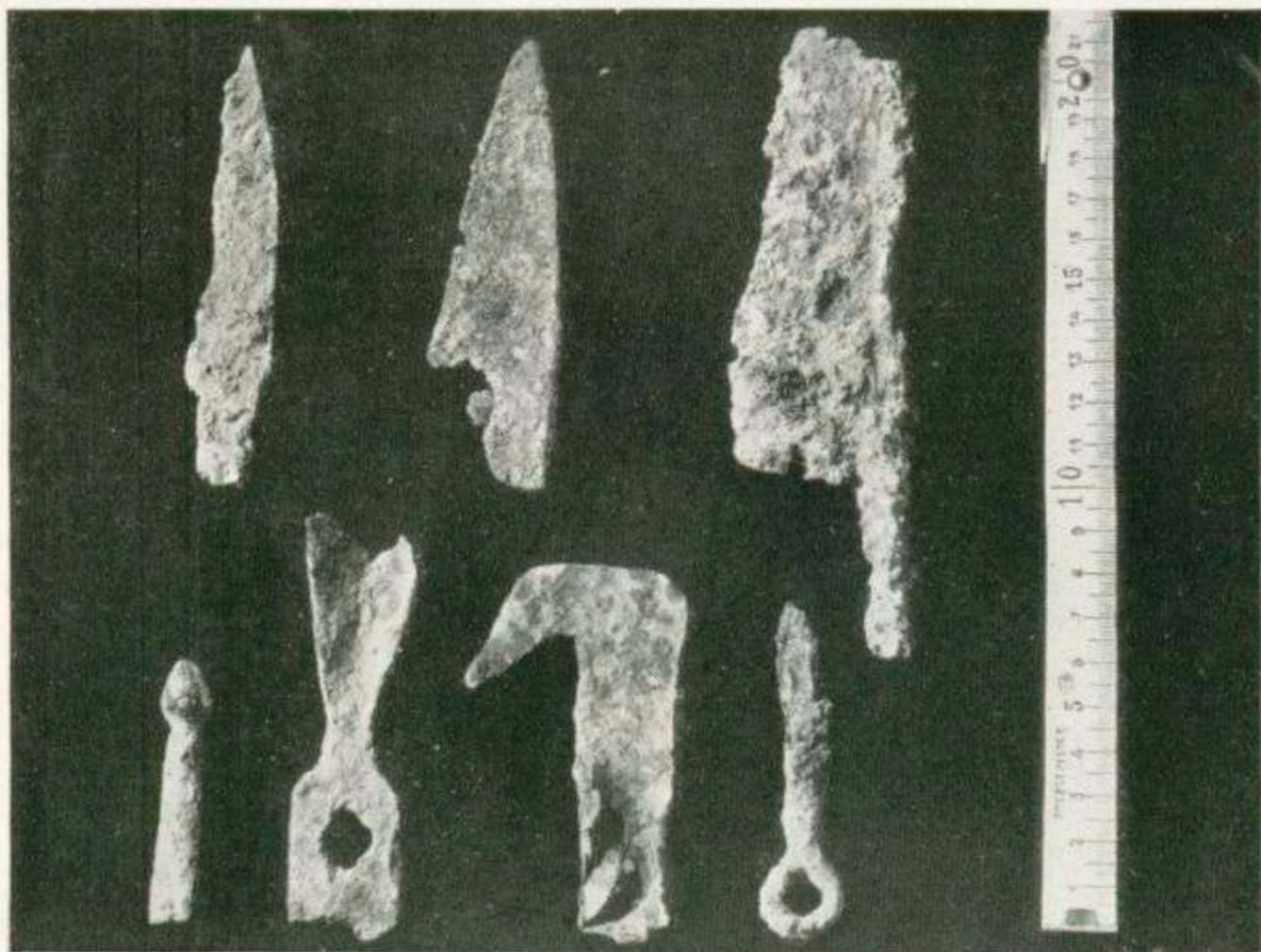


5



6

1. Vue de la ferme d'Aynard. La fouille est visible au bord et à gauche de la voie du gué. — 2. Poteries grises de tradition gauloise. Cruche xv<sup>e</sup> (Sevrey). — 3. Vue de la zone II. — 4. Sépulture sous dalles. — 5. Mur en *Opus spicatum*. — 6. Sépulture d'enfant.



7. Quelques sépultures de la zone I. — 8. Objets en fer de la zone II.  
(Cliché D. Tibislawsky).

de fermeture ainsi que l'anneau de manœuvre qui y était scellé. Cet anneau plat disparaissait entièrement dans l'épaisseur de la dalle, dans un logement buriné.

A l'angle formé par la jonction des murs sud et ouest se trouve la base d'un contrefort faisant nettement corps avec les murs du caveau. Ce contrefort, large de 90 cm., laisse supposer un édifice assez haut au-dessus de ce caveau. L'angle sud n'ayant pu être dégagé, il ne nous a pas été possible de vérifier si un deuxième contrefort s'y trouvait. L'angle nord-ouest, dégagé, ne paraît être rattaché à aucun massif; cependant tout le côté nord (côté de l'escalier) semble avoir été relié, au niveau de sa partie supérieure, à un plan horizontal de maçonnerie (peut-être un pavage), comme en fait foi l'arrachement de maçonnerie régnant tout le long de ce côté.

Il semble aussi que l'angle nord-est soit relié à un ensemble de substructions ayant la forme correspondant au dessin de l'église et de sa chapelle sur le plan terrier. Cependant, cette zone n'ayant pu être dégagée complètement, il est très difficile de déduire une forme certaine, déduction rendue encore plus ardue par le fait que les vestiges que nous découvrons sont fournis par les premières pierres de fondation.

Entre les dalles et le caveau fut ensuite dégagé un massif de maçonnerie de forme assez singulière, paraissant être une base de portail d'église. Cependant diverses considérations, en particulier le genre de maçonnerie, son manque d'aspect caractéristique et de consistance, ainsi que la faible profondeur, 50 cm., firent douter longtemps de cette possibilité. De toute manière, cet élément de maçonnerie est postérieur aux tombes à caractéristiques anciennes, car il repose directement sur un squelette dont seuls les tibias et les pieds dépassent. Il en est de même pour le caveau, la création du mur ouest ayant nécessité la démolition partielle d'une tombe dont le squelette est mutilé jusqu'au bassin.

Bien que nous puissions espérer être bien sur l'emplacement de l'église d'Aynard et en avoir découvert dans cette zone I quelques-uns des vestiges, rien ne nous permet de confirmer l'ancienneté de ce monument. Bien au contraire, l'allure du caveau et du contrefort, le manque d'appareil ancien, sa voûte en arc brisé aigu semblent confirmer, comme le prévoyait l'abbé Chaume, la disparition pour une cause inconnue d'une ou des deux églises primitives, et la survivance de leur vocable dans un édifice plus récent, mais où les titres d'ancienneté auraient été inversés.

Saint Martin devient le patron de la chapelle attenante à l'église paroissiale, dédiée à saint Jean-Baptiste.

## FOUILLE II.

Elle est amorcée par la découverte d'un massif de maçonnerie en *opus spicatum* vers un mètre de profondeur.

Dégageant le massif qui venait d'être découvert par notre camarade M. Bourgeois, radiesthésiste de valeur, nous nous apercevons qu'il ne s'agit que d'une portion de fondation, épaisse de 30 cm. environ, large de 90 cm., ne mesurant que 1 m. 85 de long, orientée sensiblement N.-S.; seule sa face ouest présente l'appareil en arêtes de poisson. Depuis, et malgré plusieurs sondages dans son prolongement, nous ne retrouvons pas sa trace. Ses abords étaient encombrés de squelettes bien orientés: deux d'adultes et cinq d'enfants de 3 à 10 ans environ.

Vers la bordure du champ au N.-E. de ce mur, un sondage amène la découverte d'un nouveau mur en arête de poisson.

Descendant le long de sa face nord, nous découvrons qu'à partir d'un certain niveau il présente un renflement, et tout en conservant son appareil caractéristique, il est formé de plus grosses pierres.

Le remblai artificiel que nous dégageons est formé de terre arable, contenant de nombreuses pierres provenant d'édifices (pierres taillées en calcaire très fin, très gras à l'humidité, semblable à celui des chapiteaux de Cluny, provenant peut-être de Bissy-sous-Uxelles, où de telles carrières sont mentionnées par Monnier, *Annuaire de S.-et-L.*, 1886). Ce remblai contient aussi de très nombreux tessons, des *tegulae* éparses de la haute époque

et des *imbrices*, ainsi que des tessons de céramiques du moyen âge (poterie grise et noire de Sevrey).

Sensiblement au niveau de l'épaississement du mur, une sorte de dallage grossier ou plutôt un lit de séparation, formé de gros fragments d'*imbrices* et de *tegulae*, s'étale sur une épaisseur de 5 cm. environ, isolant une masse de « repoux » (matériaux de démolition) qui s'avère être romain et parfaitement homogène, comme le montrent les divers objets rencontrés.

La tranchée étant alors élargie vers le nord, nous rencontrons, sensiblement à la même profondeur, un nouveau mur, faisant avec le premier un angle aigu. Ce mur est en appareil ordinaire, contenant comme son voisin quelques fragments de *tegulae* dans sa masse. Cependant, comme l'autre et au même niveau, un épaississement se produit, et un mur en *opus spicatum* règne sous le premier, plus grossier comme éléments mais très net comme caractéristique.

Un troisième mur, étagé de 1 m. 50 à l'ouest, formait avec les deux premiers une fosse triangulaire ou un réduit étroit, dont le fond était remblayé de résidus de démolition romains, reposant lui-même sur une masse d'argile jaune à silex.

Malgré toutes nos précautions, nous ne trouvons aucun objet en place qui autoriserait à supposer que les matériaux proviennent de la démolition d'un édifice situé à cet emplacement même ; tous les tessons de céramique (gauloise, gallo-romaine, monnaies et fragments de verrerie) sont épars dans la masse et les fragments se raccordant sont parfois éloignés de deux mètres.

Les extrémités est des deux murs, longs de 3 m. 25 et 3 m. 95, sont arrachées avant d'atteindre le mur de soutènement du pré, la construction (comme cela fut prouvé plus tard) paraissant se continuer dans ce pré en contre-bas.

Le petit mur ouest était crevé sur presque toute sa hauteur, pour loger la tête et les épaules d'un squelette d'adulte, tandis que celui d'un enfant de 12 à 15 ans reposait sur le mur nord.

Continuant la fouille vers le midi, aidés par deux terrassiers qu'une subvention départementale nous a permis d'engager, nous pouvons ainsi dégager la totalité d'une pièce mesurant environ 2 m. 90 × 5 m. 40 × 6 m. 50 environ (une partie cependant se continue dans le pré, de l'autre côté du mur de séparation des terres).

Cette pièce, limitée à l'ouest et au midi par des murs épais de 65 à 75 cm. en appareil ordinaire, contenait diverses sépultures. L'inhumation s'étant opérée depuis le niveau supérieur, la tombe a amené un changement dans la stratigraphie des tessons de céramiques ; les dernières pelletées de terre contenaient des tessons gallo-romains du fond, mélangés à la terre noire de la zone supérieure, à l'aplomb des sépultures.

Dans la partie proche du mur nord, nous trouvons à des niveaux divers des murs d'aspects différents, dont l'un tout au moins pourrait, de l'avis de M. L. Armand-Calliat, être romain, les autres étant d'allure post-romaine. Le deuxième est un mur de soutènement haut de 60 cm. environ : il a été lui aussi, comme toute la construction, écrêté. Son parement fait face au nord.

Un caniveau ou aqueduc orienté N.-S., formé de pierres plates bien assemblées, de dimension intérieure 20 × 20, règne le long du mur ouest de cet édifice, à une profondeur de 1 m. 80 environ. Il sera intéressant d'en découvrir les extrémités. Il longe, puis pénètre sous le mur épais de la face ouest.

Un sondage effectué à 70 cm. de profondeur a permis de retrouver le mur sud dans le pré, ce qui porte sa longueur repérée à 6 m. 50 environ. Les premiers travaux de reprise de la fouille vont tendre à dégager entièrement cette région afin de pouvoir la remblayer et repartir de part et d'autre.

Deux faits curieux sont à signaler au sujet de la stratigraphie de ce gisement.

1<sup>o</sup> Sur toute l'étendue de la fouille, le milieu romain a été systématiquement isolé du reste des terres supérieures par un lit de grosse pierraille de 30 cm. d'épaisseur. Les murs sont tous arasés à ce niveau (sauf ceux plus récents de la zone I).

C'est dans la terre noire immédiatement en contact avec la partie supérieure des pierres que furent trouvés les objets et tessons présumés mérovingiens.

2<sup>o</sup> Par ailleurs dans la zone I, entièrement composée de remblais recouverts d'une

mince couche de terre végétale, le niveau du sol actuel est inférieur d'au moins 1 m. à celui du sommet du caveau, ce qui laisserait supposer un très gros déblai moderne, postérieur à un remblai ancien encore plus important recouvrant l'amas de décombres gallo-romains. En fait, il semble que la quasi-totalité de l'éminence sur laquelle étaient bâties les églises jumelles d'Aynard soit formée par un entassement de ruines et de décombres s'échelonnant des premiers siècles de l'occupation romaine au XVIII<sup>e</sup>.

Les couches correspondantes aux époques les plus rapprochées, et avec elles une grande partie des sépultures récentes ont été arrachées et dispersées par les labours et les travaux d'épierrement. De toutes façons, nous avons la preuve que sous les sépultures de la zone I il en existe d'autres plus profondes, qu'il serait souhaitable de pouvoir dégager.

#### LES OBJETS EXHUMÉS.

A part les tessons de céramiques diverses, l'ensemble de la fouille n'amena, jusqu'à présent, que peu de découvertes d'objets, mis à part ceux relatifs aux sépultures et inventoriés sous cette rubrique (il s'agit en particulier de mobilier funéraire, épingles, pointes de flèche, pierres sphériques, fossiles, bagues et anneaux de cuivre).

Nous pouvons classer ces rares vestiges en catégories distinctes : céramique, verrerie, objets en fer, cuivre et bronze, plomb, divers.

La zone I fournit presque exclusivement des tessons de céramique du moyen âge : poterie bourguignonne commune, en particulier poterie grise de Sevrey en abondance (deux cruches purent être presque entièrement reconstituées par M. Bonnefoy à partir des tessons trouvés dans le caveau), ainsi que des tessons très nombreux de *tegulae* et *imbrices* ayant subi l'épreuve du feu. La plupart sont noircis ou même brûlés en partie. Quelques rares tessons romains de céramique fine sont mêlés à la terre jaune de démolition au niveau inférieur des tombes.

La zone II fut bien plus riche à cet égard et la stratigraphie y est normale, sauf à l'aplomb de sépultures, comme nous l'avons noté à ce chapitre.

Nous trouvons successivement :

1<sup>o</sup> Dans la masse de 70 cm. de terre noire végétale, en partant de la surface, tessons modernes, tessons du moyen âge (Sevrey en grande partie), un fragment de pot à feu bourguignon, fragment de vaisselle.

2<sup>o</sup> Dans la zone de transition : un tesson caractéristique de poterie mérovingienne décoré à la molette, ainsi que des fragments de poteries très épaisses et grossières, avec décors d'empreintes de pouces.

3<sup>o</sup> Dès que nous atteignons le sol jaune de remblai, toute la gamme classique des céramiques gallo-romaines, fragment de plat rouge de la Graufesengue, poterie sigillée vernissée rouge de Lezoux. C'est une céramique très fine, brune à reflets métalliques cuivrés, provenant de petits vases de 20 cm. maximum de hauteur. Certains ne présentent aucune décoration, la plupart ont des bandes de guillochure ou incisions serrées ; la décoration varie avec le nombre et la profondeur des incisions de ces bandes, réalisées à la molette.

A ces tessons très nombreux et sur lesquels, malgré la présence d'une dizaine de fonds, nous n'avons pu trouver la moindre marque ou estampille de potier, il faut en ajouter d'autres, bien trop rares, d'une magnifique céramique à pâte gris clair, très dure et compacte, à engobe glacée noire très dure et brillante.

La céramique indigène du début de l'occupation est bien représentée elle aussi par de nombreux tessons épais, d'une pâte assez friable et souvent feuilletée. Il faut remarquer en particulier une sorte d'écuelle à pieds, de la grandeur d'une assiette, un grand fragment de jarre à bord retourné vers l'intérieur, du type « trappes » locales (Armand-Calliat).

Parmi les *tegulae* aux profils divers, il faut mentionner un fragment portant une empreinte ressemblant à un pied de chèvre, tracé, semble-t-il, avec deux doigts avant cuisson. Nous avons tout d'abord rattaché cette empreinte à celle signalée par M. Jean-ton sur une tuile découverte dans le puisard de Saint-Germain, à 300 m. de là à vol

d'oiseau ; mais il semble, selon M. Violet, qu'il s'agisse dans ce cas d'une véritable empreinte accidentelle d'un pied de chèvre.

Nous avons d'ailleurs retrouvé la même empreinte lors de la fouille de la source sacrée d'Azé (où il y aurait certainement de très intéressants travaux archéologiques à faire). Ce fragment ainsi marqué était mêlé à d'autres tessons portant le gamma caractéristique des tuiles de Saint-Gengoux-de-Scissé (Boye, Bassy, etc...).

Il faut mentionner aussi deux petits cônes tronqués, semblant avoir supporté une charge durant la cuisson et qui, bien qu'ayant l'allure de pieds de vase grossiers, pourraient être des tasseaux de four de céramique ou de petits pesons.

Notons aussi plus d'un tiers de meule à main classique, trouvée dans la fosse triangulaire. Un fragment s'y adaptant fut découvert plus tard dans l'intérieur de la pièce, au sud de la fosse (meule romaine).

*Verrerie.* — Dans la zone I, les fragments de verrerie, surtout représentés par de nombreux fragments de verre plan, genre verre à vitre, et quelques très rares tessons bombés à relief d'applique, ont tous, comme la céramique de cette zone, subi l'épreuve du feu et se pulvérisent au toucher. Nous avons aussi retrouvé une goutte de verre fondu.

Par contre, bien que réduits à des dimensions parfois infimes, les tessons de la zone II, en particulier de la fosse triangulaire, sont bien conservés. Il s'agit de verrerie très fine et mince, à reflets opalins, et paraissant provenir de vases, petites coupes à rebord, *ampullae*, et un fragment de verre vert, plus épais, semblant provenir d'un vase cinéraire classique cubique à goulot. Certains fragments sont décorés de bandes légères blanches.

*Monnaies romaines.* — a) Un grand bronze de Domitien, diam. 35 mm. Effigie laurée à droite : IMPC(AES.DO) MITAVGGERM/ COS III...XII. Rien au verso.

b) Un grand bronze d'Hadrien. Effigie laurée à droite, barbu ; l'épaisseur varie de 4 à 5 mm. sur les bords. Entourage : cercle de pointillés. HADRIANUS/AVG COS III P(P). Verso : tête-bêche, déesse tenant une corne d'abondance et une statuette. SC.

c) Effigie laurée à droite, diam. 35, épaisseur 3 mm. : HADRIA/NVSAVG P (P).

*Monnaies récentes.* — Nous classerons ici les monnaies trouvées dans les tombes modernes de la zone I nord. La plupart émanent de la seigneurie des Dombes. On note :

— 1 double tournois 1642 : recto : 3 fleurs de lys surmontées d'une couronne. Verso : CASTONVSVOLA.

— 1 double tournois : recto : tête d'enfant à droite, longs cheveux. Verso : G/ASTONVSVOLA/LASDOM 1641.

— 1 liard de France 1650 : un B entre 3 fleurs de lys surmonté de LIARD DE FRANCE sur 3 lignes.

— 1 liard de France 1655 : (I)II ROY de Fr. ET de NA. 1655.

— Pièce de métal blanc : 1<sup>re</sup> face : croix dans un écu accostée au chef et sur les flancs de 3 petits cercles. 2<sup>e</sup> face : L encadré de même de 3 cercles. Inscriptions dont il ne reste que P+.

— Pièce métal blanc : croix dans un quadrilobe.

— Pièce de bronze : 1<sup>re</sup> face : croix dans un quadrilobe, inscription entre 2 cercles de pointillés. 2<sup>e</sup> face : deux ou trois fleurs de lys dans un trilobe, inscription entre 2 cercles de pointillés : on lit ...IS.I.

— Pièce métal blanc : 1<sup>re</sup> face : croix ancrée ; 2<sup>e</sup> face : H entre 3 fleurs de lys.

— Pièce métal blanc, semblable à la précédente mais avec un M.

Toutes ces monnaies sont postérieures à 1500.

*Objets en fer.* — La région de la fosse triangulaire et de la pièce attenante fournit la quasi totalité des pièces en fer, mis à part les clous trouvés en surface ou dans la terre noire, et provenant sans doute de cercueils.

Dans le milieu romain furent dégagés, parmi de nombreux fragments rendus informes par l'oxydation :

Une pièce ressemblant à une penture de porte ; une sorte de couperet ou de rasoir ; des clous longs plantés verticalement dans le sol et semblant relier une couche d'argile mêlée de chaux ou de plâtre avec le sol sous-jacent, formé d'argile pauvre à silex ; une serpette (long. 0,085), conforme au type représenté au musée de Saint-Germain sous le n° 15.550 : Salomon Reinach en donne une figure dans son catalogue I, fig. 279, d'après

un dessin de B. Champion, qui y voit un coupe-chardon à douille, ou une serpette à vendange (plus vraisemblable) : cet exemplaire provient d'un gisement bien connu de la forêt de Compiègne ; le type est bien romain (Armand-Calliat) : enfin une pièce effilée avec une extrémité aplatie paraissant être une branche de compas.

La zone de transition présumée mérovingienne fournit :

Une pointe de flèche ou javelot creuse, une lame de couteau, une pointe de faucille ou de faux, un objet indéterminé (ressemblant à un embauchoir de chaussure). L'objet qui ressemble à un élément de loquet fut trouvé dans la terre d'apport, mais à un niveau supérieur plus récent.

*Bronze et cuivre.* — Il est trouvé, un peu à tous les niveaux de la terre noire, des petites feuilles rectangulaires de 3 à 4 cm. sur 10 à 15 mm. de large, percées de trous ; certaines sont encore fixées à des petits morceaux de bois par des pointes de cuivre.

*Plomb.* — Des morceaux de feuilles de plomb minces se rencontrent éparses dans la terre. Il semble que ce soient des vestiges de cercueils ayant été pillés ou éventrés et déchiquetés par les labours.

Cependant la zone romaine a livré une petite masselotte de plomb, diamètre 25 mm., épaisseur 10 mm., à face concave et fond convexe, percée au centre d'un trou conique, l'entrée sur la face concave étant carrée et la sortie circulaire. Présumée être un peson de fuseau époque romaine ou un poids de métier à tisser.

*Os.* — Un cylindre creux percé d'un trou latéral, long. 70 mm., diamètre 20 mm., trou axial diamètre 10 à 12 mm., trou latéral diamètre 8 mm. Longtemps pris à tort pour des sifflets ou des éléments de serrures, ces objets classiques des collections romaines seraient des charnières de coffrets. Une reconstitution en a même été faite au musée de Genève. Cf. *Genava* XII, 1934, p. 83-87.

#### CONCLUSION.

Il est particulièrement regrettable que le propriétaire du terrain ait par la suite décidé de remettre sa terre en culture.

Il fallut nous tourner l'année suivante vers le gisement de Saint-Germain, non moins curieux et intéressant, d'ailleurs, tant par sa richesse, son importance, sa situation que par les trouvailles que nous y fîmes.

Fernand JARREAU,  
*Membre titulaire.*